

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	TOULOUSE. D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus	Poste.
6 25	12 50	6 6	2 20	9 50	7 45	4 42	11 11	5 37	5 40	9 14	2 30	7 40	11 30	5 10	8 45	11 30	5 10
6 41	1 14	6 6	8	5 45	3 15	5 53	11 11	5 37	7 25	10 35	4 40	8 11	12 31	5 18	7 45	11 30	5 10
7 3	1 34	6 28	8	3 10	9 7	5 20	11 39	6 11	7 40	10 49	4 54	8 11	12 31	5 18	7 45	11 30	5 10
7 18	1 47	6 44	8 40	3 18	9 7	5 31	11 52	6 25	7 55	10 58	5 3	8 11	12 31	5 18	7 45	11 30	5 10
7 31	1 59	6 58	8 48	3 30	9 19	5 45	12 6	6 42	8 41	11 7	5 12	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
7 43	2 8	7 8	9 1	3 30	9 19	5 55	12 16	6 56	8 41	11 7	5 12	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
7 53	2 18	7 18	9 10	3 39	9 28	6 5	12 26	7 8	8 31	11 19	5 24	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
8 6	2 29	7 32	9 19	3 48	9 37	6 13	12 34	7 18	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
8 13	2 35	7 39	9 34	4 3	9 52	6 22	12 43	7 28	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
3 51	8 11	4 45	9 47	4 16	10 5	6 39	1	7 45	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
11 46	4 37	2 48	9 57	4 26	10 15	10 40	6 05	8 37	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
11 46	4 37	2 48	10 9	4 38	10 26	10 40	6 05	8 37	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9
11 46	4 37	2 48	10 25	4 50	10 43	8 46	3 55	9 37	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9

Cahors, le 26 Novembre.

UNE LOI URGENTE

Au milieu de la crise que nous traversons, la politique s'est si bien emparée de tous les esprits que les intérêts les plus graves lui sont sacrifiés sans que nul semble en prendre souci.

Ce n'est pourtant pas une raison pour que la Chambre, si experte en l'art de renverser les ministères, oublie que le pays lui a confié le mandat législatif afin de sauvegarder ses intérêts, au moins autant que ses idées.

Heureusement que l'affolement général des politiciens n'a pas gagné les législateurs véritablement pratiques qui sont en nombre respectable dans nos Assemblées; ou du moins que s'il les a atteints, il ne les a pas assez profondément pénétrés, pour les rendre sourds au cri d'alarme poussé par M. Alglave, professeur de science financière à la Faculté de Droit de Paris. Lorsqu'il y a péril en la demeure, on peut être assuré de trouver chez nos représentants une très louable activité. Il est vrai que, maintenant ou jamais, c'est le cas de faire montre de cette activité.

En effet, le 30 novembre prochain expire la période pendant laquelle devait être perçue une surtaxe de 40 francs sur les alcools d'importation allemande. Cette surtaxe, si on s'en souvient, avait été votée par les Chambres au mois de juin dernier en réponse à une prime supplémentaire d'égale valeur dont avaient été dotés par le Gouvernement Allemand les alcools indigènes. On évitait ainsi le danger d'un envahissement désastreux de nos marchés par

les liquides de provenance étrangère, au détriment de la production nationale.

Les intérêts des producteurs français étant sauvegardés par cette sage mesure tout aurait donc été pour le mieux, si la surtaxe promulguée avait dû être abolie seulement à l'époque de l'extinction de la prime allemande.

Malheureusement la mesure prise par l'Allemagne n'était que temporaire; et notre Parlement doit limiter la perception de la surtaxe au 30 novembre prochain date à laquelle la loi allemande fixait l'extinction de la prime.

Or, il arrive maintenant que le Gouvernement de Berlin prolonge indéfiniment les délais primitifs, en conservant, sans aucun terme, aux alcools indigènes placés dans les entrepôts allemands, le bénéfice de la prime.

Nous nous trouvons absolument désarmés devant cette nouvelle combinaison, puisque nos législateurs, ne pouvant la prévoir, ont fixé un terme limitatif au delà duquel la surtaxe sur les alcools d'importation ne saurait être perçue sans violation de la loi.

Cet état de choses constitue pour les producteurs d'Outre-Vosges, une situation très préjudiciable. Comment soutenir la concurrence dans des conditions aussi défavorables?

Il serait pourtant de bonne politique, au moment où la commission d'enquête nommée par le Sénat vient de mener une si vigoureuse et si habile campagne contre le privilège des bouilleurs de cru, de ne pas oublier que, pour être bonne, la production a besoin d'être encouragée. On se plaint des progrès effrayants de l'alcoolisme dans les campagnes, de la mauvaise qualité des

alcools jetés dans la circulation, de la concurrence fatale faite par les particuliers aux producteurs patentés. Ce n'est pas le moyen d'améliorer la situation des distillateurs, que de les laisser noyer sous le flot de liquides étrangers qui est sur le point d'envahir notre territoire.

Et cependant, si le Parlement ne se hâte d'aviser, c'est le sort qui leur est réservé.

Cent mille hectolitres d'alcool attendent aujourd'hui aux portes de la douane française, dans les entrepôts allemands, que l'expiration des délais assignés par la loi protectrice du mois de juin dernier, soit accomplie, pour franchir la frontière.

Il n'y a pas une minute à perdre. Puisse nos législateurs se le rappeler, avant que le temps qui fuit si rapide, insoucieux des discussions passionnantes, n'ait en s'écoulant sans être mis à profit, rendu toute intervention inutile.

N. B. La Chambre dans sa séance de ce jour a décidé de proroger de 3 mois l'application de la loi du 5 juillet 1887 frappant d'une surtaxe les alcools étrangers à leur entrée en France.

LA SITUATION

LE MESSAGE

Paris, 24 novembre.

La grosse question du moment n'est plus le départ de M. Grévy, qui est arrêté; mais les conditions de ce départ, principalement en ce qui touche le Message. Ce Message, tout le monde en convient, sera des plus violents contre la Chambre, et peut-être aussi contre le Sénat.

Comment M. Grévy le fera-t-il tenir aux Chambres? M. Ribois aurait déjà refusé de s'en charger.

miroit à leurs yeux tant d'or et de diamants, que les bandits, fascinés, furent les premiers à lui crier de marcher en avant.

Le Mayor lui-même se blottit au milieu des branches; ce cri semblait être un signal. Pendant près de vingt minutes, les bandits conservèrent une immobilité de statue. Rien ne bougea. Pas un bruit, si léger qu'il fût, ne troubla le silence.

Le Mayor, rassuré, commença à ramper au milieu des branches, il avança la tête, l'esplanade paraissait solitaire. Bien ne se montrait.

Les voyageurs semblaient avoir disparu comme par enchantement. Le Mayor secoua la tête d'un air mécontent.

Ce silence et cette solitude ne lui semblaient pas naturels. Il flairait un piège.

Il aurait voulu reculer, mais ses gens le pressaient par derrière, il lui fallait avancer quand même.

Tous les aventuriers passèrent ainsi, les uns après les autres, à travers l'abatis. Bientôt ils se trouvèrent réunis sur l'esplanade.

— En avant ! cria le Mayor en brandissant son sabre.

— Au Mayor ! au Mayor ! hurlèrent les bandits d'une seule voix.

Et ils s'élançèrent. Au même instant, une fusillade effroyable éclata de toutes parts, et les bandits disparurent au milieu de la fumée.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Le cabinet démissionnaire consentira-t-il à le faire? C'est douteux.

Que fera alors M. Grévy? Voici le conseil que lui suggèrent les opportunistes, qui ont délégué aujourd'hui MM. Raynal et Félix Faure auprès de M. Rouvier, pour le charger de transmettre leur avis:

» M. Grévy, disent-ils, peut envoyer directement son Message aux présidents de la Chambre et du Sénat.

On se rappelle, en effet, que le maréchal de MacMahon n'a pas agi autrement pour donner sa démission dont il expliquait les raisons. Mais la lettre du maréchal était fort correcte. Si le message de M. Grévy est conçu en termes trop violents, les présidents des deux Chambres pourraient se refuser à en donner lecture.

On voit que les difficultés ne manquent pas; en désespoir de cause, on va jusqu'à émettre l'avis que M. Grévy pourrait simplement confier son document à l'agence Havas. En ce moment, toutes les discussions portent sur ce point. On ne connaîtra la décision qu'après le conseil qui doit être tenu ce soir.

M^{me} Grévy. — On dit que M^{me} Grévy est très malade depuis trois jours.

A Mont-sous-Vandray. — Un neveu de M. Grévy est parti mercredi soir pour Mont-sous-Vandray, chargé, paraît-il, de faire préparer les appartements du président de la République, démissionnaire.

Tous les préfets qui étaient à Paris depuis l'ouverture de la crise, ont été invités officiellement par le ministre de l'intérieur, à rentrer immédiatement dans leur département.

Le cabinet Rouvier. — Il résulte d'une note Havas que le cabinet Rouvier est maintenu. C'est lui qui présentera à la Chambre le Message annonçant la démission de M. Grévy. Ce document ne sera pas contresigné par les membres du cabinet. Communication en sera faite aux Chambres lundi très probablement. Le Congrès, dans cette hypothèse, se réunirait mardi.

LE CONGRÈS

Voici sur la réunion prochaine du Congrès, des renseignements sur la convocation et la procédure suivie:

63 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VII

COMMENT LE MAYOR FUT, UNE SECONDE FOIS, FAIT ÉCHEC ET MAT NON SEULEMENT PAR SES ALLIÉS, MAIS ENCORE PAR SES ENNEMIS.

La fusillade continuait toujours avec la même intensité contre les assaillants qui, eux, ne pouvaient faire usage de leurs armes.

Le Mayor, puisque ce chef était le bandit célèbre échappé par miracle à la mort à laquelle Cœur-Sombre l'avait condamné, le Mayor, abandonnant ses morts et ses blessés, réunit ceux de ses bandits encore valides et, appuyant sur la droite afin d'éviter les pièges qui déjà avaient été si fatals aux siens, se lança résolument en avant.

Mais il fut repoussé par une si furieuse fusillade, que force lui fut de reculer.

Les bandits, pris d'une terreur panique, se débâtèrent et s'enfuirent le long des pentes, en abandonnant leur chef.

Celui-ci fut contraint de les suivre.

L'élection du président de la République est faite à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre, réunis en Assemblée nationale.

Le président de la République est nommé pour sept ans ; il est rééligible. Aucune condition d'âge n'est imposée pour la validité du président de la République. Le législateur de 1875 a pensé qu'il était convenable de s'en remettre sur ce point à la sagesse des deux Chambres.

En cas de vacance de la présidence de la République, par décès, démission ou pour toute autre cause, les deux Chambres se réunissent immédiatement et de plein droit, pour procéder à l'élection du nouveau président. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif. La loi n'a pas donné dans quelles formes la démission du président de la République pourrait être donnée, mais il est évident que les deux Chambres, réunies en Assemblée nationale, seraient seules compétentes pour recevoir, accepter ou refuser cette démission.

Par conséquent, avant la formation de l'Assemblée nationale, la démission ne pourrait être annoncée que simultanément par les ministres aux deux Chambres qui se réuniraient sans retard en Assemblée nationale. Si les deux Chambres n'avaient pas séance, mais se trouvaient en session, la démission devrait être annoncée aux présidents du Sénat et de la Chambre. Les sénateurs et députés seraient convoqués d'urgence et séparément par leurs présidents respectifs. Après avoir reçu communication de l'intention du président, ils se réuniraient de plein droit pour former l'Assemblée nationale. Si les Chambres n'étaient pas en session, le président de la République devrait les convoquer avant de rendre public son projet de démission. Enfin, si la Chambre des députés se trouvait dissoute, c'est au président du Sénat seul que le projet de démission devrait être adressé.

L'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs, spécifie que le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages. Il faut entendre par là, la majorité absolue des suffrages exprimés et non la majorité des membres composant le Congrès.

Il est également inexact que le nombre de tours de scrutin auxquels l'élection du président de la République peut donner lieu soit limité.

Suivant les précédents, le scrutin a lieu à la tribune, sur l'appel nominal fait par l'un des secrétaires, au scrutin secret ; mais le nom des membres de l'Assemblée nationale qui ont pris part au vote est publié à l'Officiel ainsi que les noms des sénateurs ou députés qui se sont abstenus.

La candidature Saussier. — On assure qu'à la suite de l'entretien de M. Maret avec le président de la République, M. Jules Ferry se serait immédiatement rendu chez le général Saussier pour l'assurer qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui auprès du Sénat, afin d'appuyer la candidature à la présidence du gouverneur de Paris.

Le général Saussier aurait remercié chaleureusement M. Jules Ferry en l'assurant qu'il ferait aussi de son côté le nécessaire, au cas où le Congrès ratifierait sa nomination, afin de ménager le ministère aux amis de M. Ferry.

Revue des Journaux

Le **Siècle** se borne à raconter l'entrevue Grévy-Waldeck-Rousseau et l'éventualité de la formation d'un Cabinet chargé d'une grave communication au Parlement.

L'**Evènement** croit à l'union de toutes les gauches au Congrès pour l'élection du président. Il parle de concentration.

Le **Rappel** dit que la démission est virtuellement donnée ; que la droite pourra se repentir d'avoir remplacé un président endommagé par un président tout neuf et qui n'aura pas de gendre.

La **Lanterne**, parlant de la candidature du général Saussier à la présidence, dit que c'est un ambitieux sans moralité politique, bonapartiste sous l'Empire, fléteur de Thiers et complaisant de Ferry et demain peut-être partisan d'un coup d'Etat ou d'une restauration royaliste. C'est par trahison qu'il est candidat. Avec Ferry ils livrent la République à la droite.

Il faut faire l'accord contre cette trahison.

Le **Paix** dit que M. Grévy ne peut pas démissionner sans avoir constitué un Cabinet capable de s'opposer aux tentatives révisionnistes du Congrès.

Le **Petit Journal** : M. Grévy en persévérant dans sa résistance, a renté toute sa carrière politique. En démissionnant il la termine honorablement.

M. Maret dans le **Radical** regrette, que par la crise actuelle, l'institution de la présidence soit sapée dans ses bases.

La **Justice** fait l'éloge de M. Grévy qui a fait à la République un dernier sacrifice.

La Commune à Paris. — Voici quelques détails sur l'organisation du parti socialiste révolutionnaire :

Le comité radical, qui a pris le nom de comité de vigilance, comprend : MM. Michelin, Mesureur, Basly, Camélinat, Laisant, députés ; huit conseillers municipaux de Paris, pris parmi les socialistes et

les autonomistes de l'Hôtel-de-Ville ; deux conseillers d'arrondissement ; quinze membres des comités élus par la fédération socialiste de la Seine ; total : trente-cinq membres qui groupent sous leur direction tous les comités socialistes et autonomistes de Paris. Ces trente-cinq membres sont munis des pouvoirs les plus absolus. Il peut suffire d'un mot dit par eux pour que tous les comités et sous-comités radicaux de Paris soient mis en mouvement.

D'autre part, le comité révolutionnaire central se tient en permanence rue Annaire, 13, salle Horel. C'est là que chaque soir les délégués des divers arrondissements viennent prendre les ordres et rendre compte de l'organisation de leurs comités. Le comité révolutionnaire central est absolument blanquiste. Il a reconstitué ses cadres sur le même pied que pendant la Commune. Ses principaux adhérents sont au nombre de quatre cents. MM. Vaillant et Eudes, Granger et Brouille, etc., enfin tous les survivants de la Commune, dirigent le comité central.

Aujourd'hui, comme le jour de l'attaque de la caserne des pompiers, les blanquistes sont près à tout événement. Beaucoup d'entre eux ont gardé les revolvers gros calibre qu'ils avaient alors. Le comité central révolutionnaire répudie toute alliance avec les radicaux qu'il rend responsables de la situation actuelle. Les deux congrès en permanence sont donc antagonistes. C'est peut-être cet état d'hostilité réciproque qui assure la tranquillité de Paris.

L'écho des scandales parisiens. — Ce n'est pas seulement à Paris et dans les grands centres que les scandales de ces derniers temps ont produit une violente émotion.

Le retentissement a dépassé cette fois la limite des cercles politiques et des villes pour se prolonger jusque dans nos campagnes et remuer profondément les paysans.

Il n'est pas une commune, si petite et si perdue qu'elle soit, où les exploits de la bande *Limousin et Cie*, ne soient devenus l'objet de toutes les conversations.

C'est peut-être la première fois depuis la fondation de la troisième République, que des événements de politique intérieure occupent et agitent aussi vivement l'électeur de la campagne, que les choses de Paris laissent d'ordinaire froid et indifférent.

On sent que pour le coup il a été touché et qu'il est indigné.

La conversion. — Les opérations de la conversion, qui ont commencé le 14 novembre, ont pris fin jeudi soir à cinq heures. On sait que cette conversion, qui portait sur 37 millions 1/2 de rentes 4 1/2 0/0 (ancien fonds) et 4 0/0 soit 840 millions environ de capital, comprenait deux opérations bien distinctes.

D'une part la conversion elle-même, et d'une autre la souscription à un capital d'environ 165 millions de rentes 3 0/0.

La première opération a donné des résultats que l'on doit juger satisfaisants, si l'on tient compte des conditions dans lesquelles elle s'est réalisée. En effet, sur un capital de 840 millions, les demandes de remboursement n'ont atteint que 80,187,514 francs, dont 34,642,514 pour Paris et 46,545,000 pour les départements ; c'est-à-dire que les porteurs de 759,812,486 francs ont accepté la conversion.

D'un autre côté, les rentes 3 0/0 souscrites ont atteint à Paris, 1,386,245 francs, et dans les départements 413,037, soit un total de 1,799,282 qui représente un capital d'environ 30 millions, c'est-à-dire un peu moins du tiers des rentes offertes au public.

Le kronprinz. — Le *National* publie la dépêche suivante de Berlin :

« M. Virchow, après avoir procédé à l'examen de la matière extraite de la gorge du prince impérial, a envoyé son rapport à San-Remo. »

« D'après les conclusions du célèbre savant, conclusions qu'on cherche à entourer du plus grand mystère, toute opération est devenue inutile, et il n'y a plus aucun espoir de guérison. »

Le prince impérial ressent des douleurs à la gorge pendant la déglutition. Il est sorti dans la matinée et a fait une promenade avec ses enfants.

Le Tzar à Berlin. — Voilà les détails sur l'entrevue du Tzar et de M. de Bismarck à Berlin.

Lorsque M. de Bismarck entra dans le salon où se tenait le Tzar : Je vous félicite lui dit Alexandre III, en souriant, des alliances dont vous êtes pourvu. C'est beaucoup pour l'Allemagne d'avoir pu obtenir l'appui de l'Autriche et de l'Italie.

M. de Bismarck eut un moment d'embarras ; il hésita : « Je ne me fais pas gloire de mes alliés, dit-il enfin, mais je prends ce que je peux. Ma position n'est pas commode entre deux voisins ennemis ; je joue entre eux le rôle de paravent. » Et il engagea la conversation sur la France et la crise actuelle. Mais, aux questions du prince à ce sujet, le Tzar répondit invariablement par la question italienne et par la guerre économique entreprise par l'Allemagne contre la Russie.

Les préparatifs de l'Allemagne. — On télégraphie de Berlin :

Le conseil fédéral allemand vient de préparer le projet de loi relatif à un emprunt destiné à couvrir les nouvelles dépenses militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conversion. — L'Officiel annonce que le remboursement du capital des rentes 4 1/2 converties aura lieu chez les comptables du Trésor qui ont reçu les dépôts de titres, savoir : en France, à partir du 6 décembre, en Corse et en Algérie, à partir du 16 décembre.

Réservistes. — On a manifesté des craintes au sujet de la situation qui est faite aux réservistes par le retrait de leurs livrets, retrait nécessité par les modifications à y apporter relativement aux numéros des corps d'affectation.

Les réservistes n'ont pas à avoir d'incertitude sur leur destination ; car cette fois-ci, comme lorsque les livrets sont temporairement retirés aux hommes, pour une cause quelconque, il leur en est délivré un récépissé contenant toutes les indications de l'ordre de route, c'est-à-dire l'affectation, le lieu, le jour et l'heure de la mobilisation, récépissé qui doit, en outre, servir à son détenteur de feuille de route pour rejoindre son corps en cas d'appel.

Les bureaux de recrutement intéressés terminent les modifications à apporter sur les livrets des hommes dont la destination se trouve modifiée par la réorganisation des régiments d'infanterie et la création de quatre nouveaux régiments de cavalerie. La mobilisation a subi naturellement des modifications qui ont nécessité un travail considérable qui touche heureusement à sa fin, aussi bien dans les états-majors et dans les corps de troupe que dans les bureaux de recrutement.

Château de Crozes. — La *Dépêche* annonce que le château de Crozes, appartenant à M. de Verniac, sénateur, a été complètement détruit par un incendie.

Nous donnons ce fait sous toutes réserves.

Lycée d'Albi. — *Baccalauréat ès lettres* (première partie). — Les succès de notre premier établissement universitaire vont en s'affirmant de plus en plus. Les jeunes Baudel, Laporte, Poux, Brunet, Chabbert, Gondry, dont nous avons annoncé l'admissibilité, sont définitivement reçus.

Ce brillant succès fait le plus grand honneur aux professeurs et aux élèves. (*Journal du Tarn.*)

Nous sommes heureux d'ouvrir nos colonnes à la communication suivante de notre brillant poète cadorcien, M. J.-B. Rouquet, qui vient d'obtenir un nouveau et très enviable succès :

Monsieur le directeur du *Journal du Lot*,

J'ai le devoir de vous annoncer que je viens d'obtenir au 6^{me} grand concours international de l'Académie littéraire et musicale de France (Paris) la *Médaille de vermeil*, la plus haute récompense accordée aux quatre sections de poésie, pour un poème dédié à François Coppée, de l'Académie Française.

M. François Coppée m'a fait aussi l'honneur de m'adresser ses remerciements, ses félicitations et toute sa sympathie dans une lettre charmante.

Veuillez agréer, etc.

J.-B. ROUQUET.

Acte de probité. — M. Cyprien Paganet, coiffeur, boulevard Gambetta, a déposé au bureau de police un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

Tribunal de simple police. — Dans son audience du 22 novembre, le tribunal de simple police a prononcé 22 condamnations pour contraventions aux règlements sur la police du roulage, police des mœurs, enfouissement d'animaux à des profondeurs insuffisantes, maraudage, etc.

Les peines prononcées varient de 1 à 5 fr. d'amende et de 1 à 2 jours de prison.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 24 novembre

Prestation de serment. — Le gendarme Denis, Jean, canonnier au 23^e d'artillerie, nommé à la résidence de Frayssinet ; Boudou, Barthélemy, ex-sergent au 133^e d'infanterie, à la résidence d'Assier ; Mazet, Jean-Pierre, ex-clairon au 135^e d'infanterie, à Castelnaud, ont prêté serment d'obéir à leurs chefs et de n'user de la force armée que pour le maintien des lois.

Chasse sans permis. — Ont été condamnés : Loudes, Jean, de Jamblosse, à 25 francs d'amende.

Mourlhon, Antoine, de Saint-Martin-Labouval, à 16 fr. d'amende.

Martin, Edouard, de Poy-l'Evêque, à 16 fr. d'amende.

Saint-Martin, Jean, d'Arcambal, à 16 francs d'amende.

Dobernat, Adrien, des Arques, à 25 francs d'amende.

Belmont, Augustin, à Goujounac, à 25 francs d'amende.

Bonnet, Eugène, de Calamane, à 16 francs d'amende.

Bach, Joseph, d'Esclauzels, à 25 francs d'amende.

Hélix, Henri, soldat au 7^e de ligne, à 25 fr. d'amende.

Vol de récoltes. — Correch, Pierre, est un malheureux sans travail, qui habite le faubourg Saint-Geroges, père de deux enfants. Il explique que s'il a volé des noix et des pommes de terre au préjudice de M. Carayon, c'est parce qu'il était sans pain.

Le tribunal n'admet pas cette raison et le condamne à 15 jours de prison.

Ivresse manifeste et publique, outrages aux gendarmes. — Le jour de la foire de Cazals, auprès de la caserne de gendarmerie, un broit inaccoutumé attira l'attention des gendarmes, qui sortirent et se trouvèrent en présence du nommé Hébrard, François, qui titubait. Il fut enfermé au violon, et le lendemain, en se réveillant, il traita et injuria gravement les gendarmes.

Hébrard a été condamné à 15 jours de prison.

Vol de noix. — Le nommé Daouliac, de la commune de Boissières, a été condamné, pour vol de noix, à 15 jours de prison.

Un incendie s'est déclaré, vers midi, dans la maison du sieur Delord Jean, âgé de 73 ans, propriétaire demeurant à Labarre. L'on pense que le feu a pris dans le grenier, où se trouvaient environ deux quintaux de lozerne.

La toiture seule a été brûlée.

Les secours les plus prompts ont été portés par la troupe, qui a fait la part du feu et a préservé les maisons voisines.

Commune de Cénévières

(De notre correspondant particulier)

Dans la nuit du 24 au 25 novembre, deux blocs de pierre, mesurant chacun 1 mètre environ, ont roulé du haut de la Cévenne de Calvignac dans le Lot. En cet endroit, la montagne surplombe la voie ferrée et le chemin vicinal qui conduit de Cénévières à Calvignac.

Dans sa chute, le plus gros de ces blocs a franchi le chemin de fer et a démoli environ cinq mètres de parapet, à côté de l'écluse de Cénévières.

Le lendemain, MM. les ingénieurs de la compagnie d'Orléans se sont rendus sur les lieux, par un train spécial, pour se rendre compte de ce fait.

On serait tenté de croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce méfait, qui aurait pu occasionner de bien graves accidents.

Hydrophobie. — Un singulier cas d'hydrophobie ou de folie s'est manifesté spontanément à St-Médard, chez un homme vigoureux et sain, de trente-cinq ans environ. Le sieur X..., métayer, que ses voisins voyaient encore la veille vaquer aux travaux de l'ensemencement, est devenu absolument inabordable et fou à lier.

Ce n'est qu'en le maintenant sur son lit à l'aide d'étroits liens qu'on a pu s'en rendre maître pendant la crise aiguë qu'il a traversée pendant trois jours. Il brisait avec ses dents tout ce qu'on lui présentait et tordait une cuiller de fer comme si c'eût été un brin de paille. Le quatrième jour ce malheureux est mort dans d'épouvantables convulsions. Aurait-il été mordu depuis quelques semaines par un chien contaminé ou serait-ce un cas inédit ou tout au moins très particulier de pathologie cérébrale ? Le sieur X... laisse une femme et deux enfants dans la plus profonde détresse.

Blars

Incendie. — Dans la nuit du 20 novembre courant, vers 11 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré, au lieu dit Les Boissières, dans la maison du sieur Jean Born, aubergiste.

Malgré la pluie qui ne cessait de tomber, le feu alimenté par des matières inflammables a pris des proportions tellement désastreuses qu'en peu de temps tout est devenu la proie des flammes.

Les pertes occasionnées par le sinistre sont couvertes par une compagnie d'assurances.

La foire d'Esclauzels qui se tenait le 21 novembre, n'a pas été très intéressante cependant il s'est vendu beaucoup de bêtes à laine à un prix peu élevé et beaucoup de cochons depuis 10 fr. jusqu'à 20 francs.

La truffe a valu de 11 fr. à 12 fr. le kilo.

La volaille de 9 à 11 sous la livre.

Les œufs de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 la douzaine.

La foire de Concots a été très importante, il s'est vendu en grande quantité de bêtes à laine. Beaucoup de porcelets se sont vendus de 8 à 25 fr.
 Sur les bœufs il s'est fait peu d'affaires.
 La truffe a valu de 13 à 15 fr., le kilo.
 La volaille a valu 0 fr. 50 la livre.
 Les œufs 0 fr. 75 à 0 fr. 80.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
 du 19 au 26 novembre 1887.

Naissances.
 Boissières, Céline, à Lacapelle.
 Falgayrac, Elise, rue St-James.
 Gauthié, Emile, rue Barry.
 Clazol, Clémence, quai Ségur.
 Fourès, Clémence, rue du Lycée.
 Escoffier, Marguerite, boulevard Gambetta.

Mariages.
 Calvet, Jean, et Missionni, Anne.
 Rigal, Jules, et Barry, Anne.
 Cognac, Eugène, et Magot, Justine.
 Roques, Antoine, et Védrine Louise.

Décès.
 Cazes, Marie, 74 ans, rue du Cheval Blanc.
 Saubabelle, Léopold, 22 ans, Hospice.
 Deilhes, Marguerite, 78 ans, rue Lesté.
 Laparra, Marie, 64 ans, imp. Bessières.
 Pradines, Marie, 67 ans, rue Peydel.
 Castanet, Antoine, 58 ans, Hospice.

L'Almanach pour 1888 des Pîlules Suisses est le plus beau que nous ayons vu, et nous craignons fort que beaucoup de nos lecteurs, qui auront négligé de le demander de suite chez leur pharmacien, aient de la peine à s'en procurer.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 19 novembre 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. Le général de Courcy. — L'Exposition des arts décoratifs. — Jules Lacroix. — Marco de Saint-Hilaire. — L'hôtel de M. Grévy, avenue d'Iéna. — Coupe de fiancée offerte au Pape. — Beaux-Arts : « La femme du matelot ». — La procession de lord-maire. — Revue fantaisiste, par Sahib. — Chronique des Beaux-Arts : Coupe offerte au Pape. — « La Malédiction », nouvelle, par Maurice Jouannin. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

Gravures : Le général de Courcy, mort à Paris, le 8 novembre. — Exposition des arts décoratifs au palais des Champs-Élysées. — L'hôtel de M. Jules Grévy, avenue d'Iéna. — M. Jules Lacroix. — M. Marco de Saint-Hilaire. — Le jubilé de Léon XIII : Exposition des dons offerts par les fidèles et le clergé de Paris à Sa Sainteté. — Salon de 1887 : « La femme du matelot ». — Londres : La procession de lord-maire. — Revue fantaisiste, par Sahib. — Le jubilé de Léon XIII : Grande coupe de fiancée offerte au Pape par les dignitaires et chevaliers des ordres pontificaux. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 170 (24 novembre 1887). — Charles Deslys. Le Secret de Bernard. — Jules Claretie. Monsieur le Ministre (suite). — C. Cassot. Le Chant de l'Alouette (suite). — Paul Célières. Une Tête de Bacchus (fin). — H. Malot. Sans Famille. (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe.

AVANT LA GUERRE. — L'on nous assure que « La Guerre », l'œuvre militaire, nationale et patriotique de M. H. Barthélemy, paraîtra sous peu en livraisons illustrées, chez Jules Rouff et C^o, éditeurs à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 17 novembre 1887. — Le chemin de fer funiculaire de Hong-Kong. L. B. — Progrès de l'ostéiculture en France. — Moteur à gaz et dynamo combinés pour l'éclairage électrique domestique. — Le matériel des pompiers de Paris (suite et fin). Gaston Tissandier. — Le jabiru d'Australie. E. Oustalet. — La conessine. — Les bateaux en papier. — La télégraphie sans fil conducteur (suite). G. Mareschal. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 novembre. S. M. — Les jouets scientifiques. Le devin magnétique. Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 52 (21 novembre 1887). — Un grand-père. Eudoxie Dupuis. — Une leçon militaire. Marthe Bertin. — Le voyage de Mimi. Camille Norbert. — Le songe de Tiennette. Victorien Aury. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Birch, Share, B. de Monvel, Merrill, Gaillard, etc.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 novembre 1887. — La rose et le réséda, par Ad. Piazzini. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — Le Trésor, par J. Sabatier. — Chronique, causée de quinze ans. — Grands souvenirs : L'Ararat, par L. V. — Une évasion par Camille Habert. — Les fourmis chez elles, par Henri Fayet. — Mode, élégance et bon goût en Europe, par Luciole. La science en famille, par L. Balbazard. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par A. Sandoz, Ern. Dargent, J. Geoffroy, Kirschner, J. Girardet, A. L. Clément, Gaillard, etc. et d'après de vieilles estampes. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 26 novembre

Représentation donnée par la troupe du grand théâtre des Nouveautés de Toulouse, sous la direction de M. GAULTIER DELONCLE. Avec les concours de M^lle MARIA SAUVEUR, première chanteuse légère et de M. DESCAMPS, premier ténor, du Grand-Théâtre de Bordeaux.

LE GRAND CASIMIR

Opérette nouvelle en 3 actes, paroles de Jules Prével et de A. Saint-Albin, mus. de Ch. Lecocq.

ON COMMENCERA PAR

LA CHAMBRE A DEUX LITS

Joué par MM. Malleville et Duruy.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 1887.

Allégo militaire Leroux.
 Le Calife de Bagdad (ouverture) Boïeldieu.
 Les Bords du Lac (mazurka) Bousquet.
 Le Pardon de Plœrmel (ouverture) Meyerbeer.
 Les Grelots (polka) Signard.

160,000 Victimes par An !

Il résulte d'une statistique officielle relevée par le docteur Armingaud, de Bordeaux, que la phthisie pulmonaire tue en France 160,000 personnes par an !

A Cahors, le nombre de phthisiques décédés chaque année doit suffire pour attirer l'attention des habitants. Or, dix-neuf fois sur vingt la phthisie pulmonaire a eu pour germe un simple rhume dont on rit au début, un rhume bénin d'apparence qui rend intéressant les premiers jours. Il aurait suffi alors de quelques Pastilles Géraudel pour l'arrêter, mais on plaisante, on attend et la bronchite se déclare, rapide, furieusement inquiétante. Alors on ne rit plus et c'est avec religion qu'on suce, sérieusement cette fois, les bienfaisantes Pastilles qu'on paierait au poids de l'or plutôt que d'en être privé, dès qu'on en a reconnu les effets curatifs.

Quelquefois aussi il arrive que des entêtés, des routiniers féroces, refusent de se rendre à l'évidence des faits et préfèrent, comme ils disent, « laisser agir la nature ». Il y en a, paraît-il, 160,000 par an. Que ceux qui ne veulent pas faire partie de ce chiffre se tiennent pour avertis et se munissent d'un étui de Pastilles Géraudel, qu'on trouve dans toutes les pharmacies, à moins que pour se rendre compte de leur efficacité ils ne préfèrent demander à l'inventeur, M. Géraudel, pharmacien, à Sainte-Menehould (Marne), 6 pastilles échantillon, que celui-ci envoie gratis et franco à tous ceux qui lui en font la demande.

Pauvre Ménagère !

Quelle est à plaindre, cette ménagère dont le mari trouve tout mauvais, parce qu'il a l'estomac dérangé ; faites lui prendre des Pîlules Suisses et tout changera.

N'allez pas à Paris sans visiter le **Louvre Dentaire**, rue du Pont-Neuf, 15, et rue de la Monnaie, 16. Patronné par les premières célébrités médicales. — Extraction des dents sans douleur et sans endormir. — Aurifications, Dentiers, etc. — Le plus bel établissement de Paris et le moins cher.

M. BACQUE médecin dentiste à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brive, hôtel de Toulouse le **Dimanche, Lundi et Mardi, 27, 28 et 29 novembre.**

Santé à tous, adultes et enfants,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiées et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 46 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que 4 « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.**

DERNIÈRE HEURE

Crise gouvernementale. — M. Grévy a envoyé le général Brugère remercier M. Ribot, et l'informer qu'il avait renoncé à constituer un nouveau cabinet.

Les scandales de Paris et la Russie. — Le Daily Telegraph s'exprime ainsi :

« Si le czar avait jamais eu en vue une alliance avec la France, les incidents de la dernière quinzaine ont dû faire évanouir ce rêve. Il savait que les ministères après les ministères tombaient et disparaissaient, mais il pouvait supposer qu'il y avait quelque sécurité dans la permanence pendant sept ans d'un Président. Cet espoir même est envolé. La situation, à l'heure actuelle, à Paris, tend à un antagonisme politique dont personne ne peut prévoir l'issue. »

Aucune manifestation n'a encore eu lieu devant l'Élysée ; mais de nombreux agents font circuler le public.

Dans les jardins du palais on a concentré de nombreux gardiens de la paix et une compagnie de la garde républicaine.

Les postes environnants ont été doublés. Dans les casernes, les piquets en armes sont consignés.

M. de Cassagnac, dans l'Autorité : « Le président de la République a fait une fausse sortie, et la nuit portant conseil, ce qui était vrai la veille, est aujourd'hui moins vrai. »

Le vieux renard rose dans son terrier et, quand la pioche a défoncé une galerie, il passe dans l'autre... Vous verrez qu'il faudra l'enfumer pour le faire sortir.

Les pourparlers avec M. Ribot, avec les membres de l'ancien cabinet ne sont pas autre chose qu'un moyen d'allonger la corde qu'il a autour du cou.

Il espérait un mouvement de l'opinion publique en sa faveur, une démonstration sympathique du Sénat, tout ce qu'il espérait les condamnés.

Après avoir grâcié tant de gradins, il pensait, sans doute, en ayant fait plus que beaucoup d'entre eux, qu'il serait grâcié à son tour.

Et puis, c'est 3,333 fr. 33 c. par jour qu'il touche.

Vingt-quatre heures lui rapportent plus que toute une année de labeur à un honnête ouvrier.

Il a intérêt à faire durer la crise.

M. Madier-Montjau et plusieurs de ses collègues ont l'intention de proposer à la Chambre, après la lecture du Message présidentiel, de voter un ordre du jour tendant au maintien de M. Jules Grévy à la présidence de la République.

Hier soir, il était question d'une démarche à faire à l'Élysée en vue d'amener le président de la République à ne donner sa démission que lorsque le parti républicain se serait mis d'accord sur le choix de son successeur.

La librairie Garnier frères, vient de mettre en vente le second volume de **Français et Allemands**, (Histoire anecdotique de la guerre 1870-71), par DICK DE LONLAY, l'historien militaire si connu.

Ce nouveau volume, écrit par la plume d'un soldat et sous l'inspiration du plus ardent patriotisme, est destiné à un grand succès, parce qu'il rappelle nettement et avec une grande précision, tous les événements de notre guerre sacrée, les noms des officiers tués ou blessés, les actions d'éclat, les noms de tous ceux qui se sont distingués, ainsi que la part prise par chaque régiment.

Cet ouvrage comprend les événements accomplis à Sarrebruck, Spickeren, la retraite sur Metz, Pont-à-Mousson et Borny. — Un volume in-8° illustré, 3 fr. 50.

M. AUDOUARD Chirurgien-Dentiste du Lycée, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il sera à Cahors les trois derniers jours du mois courant et le 1^{er} décembre, Châlet des Bains.

BOURSE. — Cours au 25 nov.

3 0/0	80 75
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 90
4 1/2 0/0 ancien	100 60
4 1/2 0/0 1883	107 30

Dernier cours du 25 nov.

Actions Orléans	1,298 75
Actions Lyon	1,240 00
Obligations Orléans 3 0/0	399 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	295 50
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	353 00

Étude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE
 DE
BIENS DOTAUX

Adjudication à suite de surenchère fixée au **dix décembre prochain**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du treize août dernier, rendu, En la cause de dame Marie Bessière, épouse assistée et autorisée du sieur Claude Méric et de ce

dernier, habitant et domiciliés du lieu de Ligounet, commune de Sauzet.

Lesquels ont constitué M^e Georges Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10.

La dame Marie Bessière, épouse Méric, a été autorisée à faire procéder à la vente des biens ci-après désignés, lesquels par suite du régime adopté par lesdits époux Méric, dans leur contrat de mariage étaient frappés de dotalité.

Biens à vendre :

Deuxième lot

COMMUNE DE SAUZET

Article premier

Un article, sis au lieu dit Ligounet, composé de terre et vigne, formant les numéros 691 et 692, section C de la matrice cadastrale de la commune de Sauzet, d'une contenance matricielle de vingt-quatre ares, tenant à Aladel, Vignals et Riols.

Article deux

Un article, sis au lieu dit La Combette, composé de terre et vigne, formant les numéros 725, 726, 727 et 728, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de un hectare vingt-six ares vingt centiares, immeuble appelé Plantour tenant à un chemin, Frézals et Vignals.

Article trois

Un autre article, sis audit lieu des Combettes, composé de terre, vigne et bois, sis audit lieu Clot de Bélibens, formant les numéros 901, 903 et 904, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de trente-un ares dix centiares, tenant à l'épouse Barreau, Bélibens et deux chemins.

Article quatre

Un autre article, sis aux lieux dits Combe de la Séoune et les Combettes, composé de terre et bois, formant les numéros 450 et 451, section C d'une contenance matricielle de treize ares, tenant à Claude Méric, Julhia Nouailles, un chemin et ruisseau de la Séoune.

Article cinq

Un autre article, au lieu dit Lacombe et Champ-de-Guitard, composé de terre, vigne, friche et bois, formant les numéros 373, 372, 371, 370 et 365, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de deux hectares soixante-deux ares cinquante centiares, tenant à un chemin, ruisseau de la Séoune, Griffoul, Salles, Doumic, l'épouse Blanié, Julhia et Vignals.

Article six

Un article de bois, situé au Camp-del-Bos, formant le numéro 473, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de trente-un ares trente centiares, tenant à deux chemins et à l'épouse Blanié.

Article sept

Un article, sis au lieu dit Camp-del-Bos, composé de bois, vigne et terre, formant les numéros 477, 478, 479 et 480, section C de ladite matrice cadastrale, de un hectare dix-huit ares, tenant à l'épouse Blanié, Julhia et deux chemins.

Article huit

Un article, sis au lieu dit Les Roques, composé de vigne et verdure, formant les numéros 705 et 706, section C d'une contenance matricielle de dix-neuf ares dix centiares, tenant à Vignals et à chemins.

Article neuf

Un article, sis aux lieux dits Ligounet et Les Roques, en nature de bois, formant le numéro 698, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, appartenant à la veuve Méric, Calmon, Vignals et chemin.

Article dix

Un article, situé à Les Carrals, composé de terre et vigne, formant les numéros 551 et 552, section C de ladite matrice cadastrale, d'une contenance matricielle de vingt-six ares vingt centiares et tenant à Basile Calmon, Pendaries et chemin.

COMMUNE DE BAGAT

Article onze

Un article, sis au lieu dit Camp de Bagat, composé de terre labourable, borné au Nord par l'épouse Blanié, au Levant par Pécourat, au Midi par Mercenac et Pons, et au Couchant par le chemin vicinal numéro 7.

Tous les biens ci-dessus décrits, sont situés sur les territoires des communes de Sauzet et Bagat, cantons de Luzech et Montcuq, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens, a été déposé en l'étude de M^e Derrupé, notaire à Saazet, et où chacun peut en prendre communication.

L'adjudication des biens ci-dessus, a eu lieu, le treize novembre courant, devant M^e Derrupé, notaire à Sauzet, au prix de deux cents francs, en faveur des sieurs Bonaventure Nouailles, forgeron, Antoine Griffoul, agent d'assurances et Pierre Lagrange, fils, propriétaire, tous habitants de la commune de Sauzet.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-un novembre courant, dame Marie Pradin, veuve de Claude Méric, sans profession, demeurant dans ladite commune de Sauzet, a fait la surenchère du sixième, sur le prix de ladite adjudication. Cette surenchère, dans laquelle M^e Georges Delbreil a été constitué avoué, a été dénoncée conformément à la loi avec avenir pour le dix décembre prochain.

En conséquence la nouvelle adjudication sera faite le **dix décembre prochain**, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, sur la mise à prix de 235 fr.

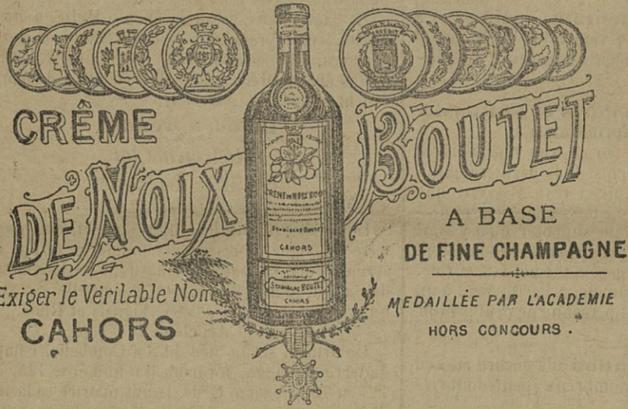
Pour extrait certifié véritable. A Cahors, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
 G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX

BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS.

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

THERMES DE CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, vestiaires, cabines de bains, etc.). Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXÉVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire: PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"OUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR BRUCODON" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRIGÈSE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

de revendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte de France de 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

pour un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	7 fr. 50
		Bareges, Vichy, de Pennes, etc.....	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	5 fr.
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis.....	14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis.....	15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis.....	7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis.....	45 fr.
Des Cabans, depuis.....	7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC